

Assemblée communale ordinaire, lundi 24 octobre 2016, à 20h15, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8

Président : M. Jean-Pierre Meusy, président
 Secrétaire : M. Vincent Chételat

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 35 du 12 octobre 2016 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tous-ménage.

Tous les membres du Conseil communal sont présents. Trente-neuf citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation des Autorités communales. Puis, il propose Monsieur Jean-Marc Rondez qui est nommé tacitement, pour fonctionner en qualité de scrutateur.

Monsieur le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 27 juin 2016 publié sur le site de la commune ;
2. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 480'000.00 pour la construction en bois local d'un bâtiment « Innovator », à couvrir par prélèvement sur les réserves de la Bourgeoisie ;
3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 300'000.00 pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du bâtiment de l'école primaire, à couvrir par voie d'emprunt ;
4. Décider l'ouverture d'un crédit-cadre de Fr. 62'000.00 pour la rénovation des gradins de la place de l'école primaire, à couvrir par voie d'emprunt ;
5. Divers

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 27 juin 2016 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture. Il est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 480'000.00 pour la construction en bois local d'un bâtiment « Innovator », à couvrir par prélèvement sur les réserves de la Bourgeoisie

Monsieur Jean-Pierre Meusy rappelle en quelques mots les éléments discutés lors de l'Assemblée communale du 18 avril 2016 au sujet d'un premier crédit pour les études liés aux projets de construction de la Bourgeoisie. Il passe ensuite la parole à Monsieur Pascal Hänni, conseiller communal en charge de la Bourgeoisie. Ce dernier informe les membres de l'Assemblée communale que cette demande de crédit a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée bourgeoise de ce jour. La parole est donnée à Monsieur Gabriel Chappuis, président de la Bourgeoisie qui lui-même cède la parole à Madame Sandrine Jolidon, vice-présidente du Bureau de l'Assemblée bourgeoise. Dans un premier temps, Madame Sandrine Jolidon donne des informations sur le marché du bois actuel dont les prix de vente n'ont cessé de chuter à l'inverse des charges salariales. Raison pour laquelle il est judicieux d'utiliser le bois local pour ce projet de construction. Ensuite, Madame Sandrine Jolidon donne un aperçu des travaux réalisés par les membres du BAB depuis l'Assemblée communale du 3 février 2016. La fréquence des séances est passée d'une fois par mois à deux fois par mois. De plus, Monsieur Gabriel Chappuis rencontre régulièrement l'architecte mandaté pour ce projet. Tout ceci a permis de présenter le projet Innovator avec quelques six mois d'avance par rapport au programme projeté. Madame

Sandrine Jolidon revient sur quelques critères importants concernant la construction du bâtiment Innovator : utilisation du bois local, auto-suffisant en énergie, construction des modules en atelier, accès pour les personnes à mobilité réduite.

Elle passe ensuite la parole à Monsieur Jean Châtelain, architecte. Ce dernier informe que les membres du BAB ont visité un bâtiment à l'EMPA à Dübendorf qui répond à quasiment tous les critères voulu par la Bourgeoisie pour la construction des bâtiments Innovator et Partage. Ensuite, il donne quelques informations concernant l'emplacement de la parcelle à Aigre-Vie qui présente un profil particulier, en forte pente. Le bâtiment sera donc construit sur pilotis sur lesquelles sera posée une plateforme. Ensuite, les modules seront posés sur cette plateforme. Ces modules seront identiques à ceux qui seront utilisés dans le projet Partage. Il est bien clair que le bois sera l'élément principal de la construction. Le toit sera entièrement recouvert de panneaux solaires photovoltaïques qui permettront une production annuelle de 15'000 kWh par année, soit le double de la consommation annuelle d'une famille. Ce surplus pourra être utilisé à des fins de recharge de moyens de transport ou stocké dans des batteries. Au sujet des coûts, Monsieur Jean Châtelain s'est basé sur le prix du m³ SIA. Cette construction reviendrait à Fr. 700.00/m³, soit quelque peu supérieure à une construction traditionnelle. Ainsi, le coût de la construction de ce bâtiment représente un montant de Fr. 480'000.00.

Pour terminer, il donne quelques informations concernant le projet Partage. Selon les premiers jets, entre trois et quatre bâtiments pourraient voir le jour sur les parcelles bourgeoises sises au lieu-dit « Sur la Lave ». La construction des modules s'articulera autour d'une colonne centrale. Il y aura quatre modules par étage, soit 12 modules par bâtiment. Le rez-de-chaussée restera un lieu commun.

Monsieur le Président remercie Madame Sandrine Jolidon et Monsieur Jean Châtelain pour leur présentation.

L'entrée en matière étant acceptée, la discussion est ouverte.

Monsieur Jean-Pierre Meusy souhaite avoir quelques informations concernant le programme des travaux. La construction du bâtiment Innovator serait réalisée dans le courant de l'année 2018.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 480'000.00 pour la construction en bois local d'un bâtiment « Innovator », à couvrir par prélèvement sur les réserves de la Bourgeoisie.

Monsieur Gabriel Chappuis, président du BAB, remercie l'Assemblée communale pour sa décision.

3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 300'000.00 pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du bâtiment de l'école primaire, à couvrir par voie d'emprunt

Monsieur Jean-Pierre Meusy passe la parole à Monsieur John-Robert Hanser, conseiller communal en charge du dicastère des bâtiments. Celui-ci rappelle pourquoi ce projet n'a pas été étudiée lors de la rénovation des bâtiments scolaires en 2009, pour des raisons de coût essentiellement. Ensuite, le projet a été inscrit à la RPC (rétribution au prix coûtant) mais celui-ci est classé actuellement en 16'000e position ! De plus, avant de pouvoir poser des panneaux solaires, il a fallu assainir la station transformatrice de l'école. Il passe ensuite la parole à Monsieur Patrick Borruat, mandataire pour ce projet qui informe l'Assemblée communale des données chiffrées de ce projet :

- Surface totale des panneaux : 630 m²
- Production annuelle : 104'000 kWh

- Utilisation de 72'000 kWh pour la consommation des bâtiments communaux. Le solde de la production sera injecté dans le réseau pour couvrir une partie de l'éclairage public ou pour être revendu aux particuliers qui le désirent.

Les coûts de ces travaux sont les suivants :

Prix selon appels d'offres		
Matériel et pose	Fr.	226'000.00
Frais et honoraires	Fr.	29'000.00
Echafaudages	Fr.	27'000.00
Modifications électriques	Fr.	10'000.00
Divers et imprévus	Fr.	8'000.00
TOTAL	Fr.	300'000.00

Monsieur Jean-Pierre Meusy remercie Messieurs John-Robert Hanser et Patrick Borruat pour leur présentation et ouvre la discussion. L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Monsieur Jean-Pierre Meusy demande comment le surplus de production sera vendu. Le service électrique étant en main communale, le Conseil communal est libre de reprendre cet énergie au tarif décidé par lui-même.

Monsieur Sébastien Scheurer souhaite connaître la durée pour l'amortissement de cette installation. Normalement, cette installation sera amortie en 25 ans.

Monsieur Didier Chappuis demande quel entretien est nécessaire. Il faut prévoir un entretien technique ainsi que le nettoyage des panneaux.

Monsieur Werner Müller se permet de revenir sur l'amortissement prévu en 25 ans. Ne faudrait-il pas prévoir un fonds de réserve. A l'heure actuelle, aucune démarche n'a été faite par l'administration communale. Ainsi, la durée d'amortissement n'est pas encore fixée.

Monsieur Jean-Pierre Meusy souhaite connaître la provenance des panneaux. Le Conseil communal a exigé une provenance européenne.

Monsieur Vincent Chappuis souhaite savoir s'il y a une garantie au niveau de la sécurité en lien avec l'incendie qui s'est produit dans le Canton du Jura. L'installation des panneaux ainsi que leur raccordement électrique fera l'objet d'un contrôle.

Monsieur Michel Plomb précise que les installations actuelles admises à la RPC sont très rentables.

Monsieur Gabriel Chappuis félicite les Autorités communales pour leur initiative de produire de l'électricité. Il souhaite connaître le coût et la puissance de ces batteries. Le coût des batteries est de Fr. 35'000.00. Quant à la puissance, elle n'est pas encore déterminée.

Monsieur Burkhard trouve très bien l'idée du projet de rendre le bâtiment de l'école autonome en matière de consommation électrique.

Monsieur Werner Müller souhaite savoir si les locaux de l'école sont capables de recevoir les nouvelles installations. Oui il y a suffisamment de place.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 300'000.00 pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du bâtiment de l'école primaire, à couvrir par voie d'emprunt.

Monsieur John-Robert Hanser remercie l'Assemblée communale pour cette décision. Il profite de l'occasion pour remercier les membres de la commission des Services industriels ainsi que le personnel communal pour leur engagement dans ce dossier.

4. Décider l'ouverture d'un crédit-cadre de Fr. 62'000.00 pour la rénovation des gradins de la place de l'école primaire, à couvrir par voie d'emprunt

Monsieur Jean-Pierre Meusy passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal en charge de présenter ce point de l'ordre du jour. A la suite de la nouvelle répartition des dicastères au sein du Conseil communal dès le début de cette année, Monsieur Daniel Rohrbach a repris cet ancien dossier afin de pouvoir le présenter en Assemblée communale. Plusieurs dossiers sont à l'étude dans son dicastère et un ordre de priorité a été fixé par le Conseil communal. Les gradins de la place de l'école primaire sont en très mauvais état et pourraient même être dangereux pour les enfants. De plus, la présence de traverses de chemin de fer nécessite leur démontage. La variante retenue pour les Autorités communales se compose de quatre rangées de gradins de 50 cm de hauteur. La dernière rangée de gradins fait également office de retenue avec le terrain de sport.

Récapitulation des coûts		
Démontage des gradins existants et pose des nouveaux éléments	Fr.	56'400.00
Divers et imprévus	Fr.	5'600.00
TOTAL	Fr.	62'000.00

La commission des travaux publics et le Conseil communal recommandent aux ayants-droits d'accepter ce crédit.

Monsieur Jean-Pierre Meusy remercie Monsieur Daniel Rohrbach.

L'entrée en matière de ce projet est combattue par Monsieur Ruedi Tschopp. Selon lui, il y a des éléments plus urgents à réaliser. La place goudronnée de l'école enfantine et sa place de jeux doivent être assainies au plus vite. Il invite l'Assemblée communale à refuser l'entrée en matière.

Monsieur Philippe Taillard souhaite savoir pourquoi le Conseil communal a donné une priorité pour les gradins. Le projet de rénovation pour les places de jeux sera présenté à l'Assemblée de fin d'année, voire au début de l'année prochaine. De plus, la présence de traverses de chemins de fer nécessite le démontage rapide de ces gradins.

L'entrée en matière est acceptée à 45 voix contre 2.

Madame Madeleine Chappuis trouve l'initiative de la Commune très bien car ces gradins sont dangereux.

Madame Sylvie Jeandupeux souhaite connaître le prix pour le démontage des traverses de chemins de fer. Ce montant est d'environ Fr. 2'600.00 comprenant les taxes de recyclage.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à la majorité, l'ouverture d'un crédit-cadre de Fr. 62'000.00 pour la rénovation des gradins de la place de l'école primaire, à couvrir par voie d'emprunt.

5. Divers

Monsieur Jean-Pierre Meusy passe la parole à Monsieur Christophe Riat, maire. Ce dernier donne quelques informations concernant divers projets de la Commune. Premièrement, l'Office fédéral du développement territorial a fait recours contre la décision de la Cour administrative du Canton du Jura concernant le Plan d'aménagement local. Le Conseil communal va rencontrer son mandataire pour ce projet afin de définir la suite qui sera donnée à cette affaire.

Ensuite, il informe l'Assemblée communale de l'avancée du projet de construction sur les parcelles communales, sises au lieu-dit « La Monte ». Le Conseil communal, en collaboration avec le bureau d'ingénieur Jobin & Partenaires SA, a élaboré un programme de construction qui mentionne les souhaits des Autorités communales pour ce projet de construction. Ce dossier a été envoyé à cinq entreprises qui ont été invitées à participer à une séance d'information qui aura lieu le 2 novembre 2016.

En dernier lieu, Monsieur le Maire donne quelques informations sur le projet de fusion entre les communes de Bourrignon et Develier. Il rappelle la fin du projet de fusion des communes de Delémont et sa couronne. Ce dernier a donné naissance à deux nouveaux projets dont celui qui concerne Develier et Bourrignon. Les Conseils communaux de ces deux communes se sont déjà réunis à deux reprises. Le Gouvernement jurassien a donné son accord à la création de ce comité. Les Autorités cantonales prendront en charge la moitié des coûts liés aux travaux du comité. Le calendrier le plus rapide pourrait aboutir à un vote sur la convention de fusion en été 2017, pour une entrée en souveraineté le 1^{er} janvier 2018. Les deux autorités ne vont pas se précipiter et la votation sur la convention de fusion pourrait très bien être reporté d'une année ou plus.

Monsieur Guy Chappuis trouve précipité de lancer un projet de fusion Develier-Bourrignon. Il ne faut pas se fier à un sondage pour débiter un projet de fusion. Qu'en est-il de la fiscalité ? Est-ce que des analyses à ce niveau ont été réalisées ?

Monsieur le Maire ne pense pas que ce projet soit précipité. Il rappelle que la collaboration administrative est en place depuis 2013 et, depuis, d'autres collaborations ont vu le jour. Concernant les analyses financières, il indique que celles-ci n'ont pas encore été réalisées.

Monsieur Guy Chappuis trouve que cette fusion est trop petite et qu'il faudrait plutôt favoriser de plus grandes fusions.

Monsieur Guy Chappuis se permet de revenir sur la situation de l'approvisionnement en eau de la Commune de Develier. Il rappelle que les sources présentes sur le territoire à Develier ont été expropriées en faveur de la Commune de Delémont en 1900. Ne faudrait-il pas renégocier le partage des eaux avec la Ville de Delémont ? Les Autorités communales sont en discussion avec la ville de Delémont afin de trouver une solution notamment concernant une interconnexion avec le réseau d'eau de Delémont.

Monsieur Didier Chappuis demande si le projet de la Monte pourrait être relié à la centrale de chauffe de l'école. Oui cela est envisageable.

Monsieur Didier Chappuis souhaite savoir où en est le dossier de la carte des dangers.

Les Autorités communales profitent de la présence de Monsieur François Joray, du bureau d'ingénieurs Jobin & Partenaires SA en charge de ce dossier, pour le laisser répondre à cette question. Il informe l'Assemblée communale qu'une séance avec l'Office de l'environnement a eu lieu dernièrement et que

les mesures prévues ont été discutées entre les partenaires de cet important dossier. Le projet d'ouvrage est bientôt terminé qui doit mener à la présentation d'un crédit-cadre lors d'une prochaine Assemblée communale.

Madame Danièle Stebler demande au Conseil communal de faire avancer ce projet.

Madame Jeannine Giuliani signale que des travaux ponctuels peuvent être réalisés dans les ruisseaux.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président remercie les participants de leur présence et leur souhaite une bonne fin de soirée. Puis il lève l'Assemblée à 22h35, en présence de quarante-six ayants-droits, membres de l'Autorité compris.

Au nom de l'Assemblée communale

Le président :

le secrétaire :

J.-P. Meusy

V. Chételat